

LE CHATEAU DE SASSENAGE



UN PEU D'HISTOIRE

1971

La Marquise de Bérenger lègue à la Fondation de France le Château de Sassenage.

Descendante des Comtes de Lyon et du Forez, la Marquise de Bérenger est issue d'une famille influente établie en Dauphiné vers l'an mil. Tout au long de l'histoire, les Bérenger-Sassenage s'allient et s'unissent avec les familles dauphinoises et françaises les plus prestigieuses.

Fierette Elisa de Bérenger, dernière représentante de la famille, va faire rayonner le nom et la mémoire de sa famille en créant la Fondation Bérenger placée sous l'égide de la Fondation de France depuis plus de 30 ans.

Selon les volontés de la Marquise de Bérenger, le Conseil international de la langue française (Cilf) prend en charge la gestion du Château de Sassenage tandis que la Fondation de France en assure l'entretien et la conservation.

2002

Le Cilf renonce à sa mission de gestionnaire pour des raisons économiques.

La Fondation de France confie alors cette mission à l'Association du Château de Sassenage.

2006

La Société d'économie mixte (Sem) de la Mairie de Sassenage reprend la gestion du Château de Sassenage

2008

La Fondation Bérenger regroupe :

- le domaine de Sassenage, classé monument historique, composé d'un parc, d'un château du XVIIème et de nombreux meubles présentés dans le château ou stockés dans des réserves, et de communs
- une dotation financière évaluée à ce jour à 1 500 000 euros.

Classé monument historique, le domaine de Sassenage est ouvert au public et requiert des moyens importants pour son entretien et sa sécurité.

Ainsi, entre 1971 et 2007, la Fondation de France a investi 3 millions d'euros pour la sauvegarde et l'entretien du château.

UNE VOLONTE : GARANTIR LA PERENNITE DU DOMAINE LEGUE PAR LA MARQUISE DE BERENGER

Le domaine de Sassenage, classé monument historique, est constitué d'un château du XVIIIème siècle, d'un parc, de nombreux meubles présentés dans le château ou conservés dans les réserves, d'archives mises à la disposition des chercheurs, d'une orangerie et de communs.

Ouvert au public et proposé aux entreprises pour l'organisation de séminaires, il dispose, outre des appartements et communs d'origine, de salons aménagés, d'une cuisine moderne et offre au visiteur son parc romantique doté d'arbres centenaires.

Un tel patrimoine nécessite des investissements permanents que la Fondation de France assure dans le respect des volontés de la Marquise de Bérenger.

Faire face à l'entretien et à la sauvegarde d'un domaine historique aussi important suppose la mise en œuvre de moyens diversifiés :

- un capital qui génère des revenus significatifs
- l'aide régulière des pouvoirs publics au titre de monuments historiques
- la génération de revenus commerciaux
- l'engagement de mécènes privés

Forte de son expertise dans ce domaine, la Fondation de France propose aujourd'hui un plan de sauvegarde pour le domaine de Sassenage.

CREATION D'UN « FONDS DE SOUSCRIPTION POUR LA SAUVEGARDE DE SASSENAGE »

La Fondation de France lance un fonds de souscription auprès des entreprises et des mécènes isérois, d'un montant de 2 millions d'euros.

Les dons des mécènes seront versés sur ce fonds pour servir au financement des travaux de réhabilitation du domaine qui sont de différentes natures :

Le Château : restauration des décors intérieurs, des parquets, boiseries, stucs et plafonds, du mobilier ancien et des œuvres d'art, mise en valeur des collections.

L'Orangerie : restauration complète en vue de sa réouverture au public.

Le Parc : élagage, abattage, remplacement des arbres.